

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09/03/2016

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BURCELOT Emilie, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, BONNEAU Pierre, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis, VENDE Sabine formant la majorité des membres en exercices.

ABSENTS (excusés) : PELLETEUR Lionel, BARBOT Eric

Monsieur le Maire fait lecture du précédent compte rendu. Il est validé par l'ensemble des conseillers.

1) CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché en procédure adaptée a été lancé et publié le 05 janvier 2016 sur le site de www.marches-securises.fr. La remise des offres était fixée au vendredi 5 février 2016 à 12 heures. Quarante-quatre entreprises ont téléchargé le cahier des charges sur le site et les 8 structures listées ci-dessous ont répondu :

- SASU AQUA CONSULT
- SARL ATLAM DE VENANSAULT
- SICAA ETUDE DE BELLEVILLE SUR VIE
- ECE ENVIRONNEMENT D'ANGERS
- NCA DE NEUVILLE DU POITOU
- HYDRO CONCEPT
- EF ETUDES
- DCI ENVIRONNEMENT.
-

Les 8 dossiers sont recevables puisque tous les bureaux d'études ont présenté les éléments demandés au règlement de la consultation.

L'offre technique a été notée sur 60 points (30 points pour les moyens matériels et humains et 30 points sur la méthode).

Le prix a été noté sur 40 points.

Après analyse des offres, il en ressort le classement ci-dessous :

	Montant HT	Montant TTC	Note prix	Note valeur technique	Total	Classement
SASA AQUA CONSULT	44545,00	53454,00	30.1	27.1	57.2	6
SARL ATLAM	63250,00	75900,00	21.2	48.7	69.9	3
SICAA ETUDE	97470,00	116694,00	13.8	29.9	43.7	8
ECE ENVIRONNEMENT	79750,00	95700,00	16.8	29.1	45.9	7
NCA DE NEUVILLE	87700,00	105240,00	15.3	53.9	69.2	4
HYDRO CONCEPT	58675,00	70410,00	22.9	41.9	64.8	5
EF ETUDES	33555,00	40266,00	40.00	44.2	84.2	2
DCI ENVIRONNEMENT	35950,00	43140,00	37.30	47.7	90.0	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission et de retenir l'offre classée N°1 présentée par le bureau d'études DCI pour la réalisation des 8 inventaires communaux.

2) ACHATS DE TABLES POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis pour l'achat de tables à la salle des fêtes.

Trois sociétés ont été consultées :

SOVADIS DE VARENNES SUR ALLIER.....	1140€ HT
FIDUCIAL D'ANGERS.....	2310€ HT
MANUTAN COLLECTIVITES DE NIORT.....	1900€ HT

Les tables doivent compte tenu de leur utilisation être résistantes et facile à nettoyer.

Le Conseil Municipal décide donc de retenir pour ces raisons les tables de la société MANUTAN COLLECTIVITES DE NIORT soit un montant de 1900€ HT. Une palette de stockage sera aussi commandée. Cet achat sera inscrit au compte 2183 du budget primitif 2016.

3) ECHANGE SUR LES COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire a rencontré les élus de la communes nouvelle « Doix les Fontaines » afin de connaître les impressions sur ce regroupement. Les difficultés rencontrées, le mode de travail etc....

Il est prêt à avancer sur ce dossier mais il souhaite connaître la position des conseillers.

Après un tour de table, il en ressort que la majorité des conseillers ne souhaite pas d'associer dans l'immédiat avec une ou plusieurs communes. Il est préférable d'attendre et de réfléchir avant de prendre toute décision.

4) ELECTRICITE SALLE DES FETES.

Il y a lieu d'apporter des modifications à l'électricité de la salle des fêtes en faisant poser par l'entreprise HILAIRET frères, un interrupteur différentiel spécifique au sous-sol (30MA 25A) de la salle des fêtes soit un montant de 300€ TTC (matériaux et main d'œuvre). Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.